

Loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants

La Fédération française du DROIT HUMAIN salue l'adoption en première lecture, à l'unanimité des 503 députés votants, de la Loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Après ce vote par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2026, cette proposition de Loi sera examinée par le Sénat.

Les 110 articles de ce texte visent à envisager les violences faites aux femmes et aux enfants dans leur globalité, de leur repérage à leur réparation.

Il est notamment prévu que la détection des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales soit réalisée dès le plus jeune âge, que la parole des victimes soit recueillie et entendue par des unités spécialisées, et que chaque tribunal compte des juges formés dans ces domaines. La lutte contre les violences obstétricales et le harcèlement en ligne est également renforcée.

Il est certes contestable que les femmes étrangères, "parmi le plus vulnérables" selon la rapporteuse générale Céline Thiébaud-Martinez, soient exclues de ce dispositif législatif, et nous nous interrogeons, au nom des valeurs universelles qui sont les nôtres, sur le caractère discriminatoire de cette exception. Mais nous saluons les avancées prévues par cette Loi intégrale, qui transforme notamment le parcours des victimes, de la plainte aux soins.

Dans la lignée de Maria Deraismes, fondatrice du DROIT HUMAIN et ardente défenderesse des droits des femmes qui a, toute sa vie durant, lutté pour améliorer leur condition, en lien notamment avec son combat pour la laïcité, et pour développer les droits de l'enfant, nous nous rappelons la phrase qu'elle a prononcée juste avant sa mort le 6 février 1894 : « *Je vous laisse le Temple inachevé, poursuivez, entre ses Colonnes, le Droit de l'Humanité* ». Continuons l'œuvre de justice, de laïcité, de progrès social et d'égalité entre tous que nous, Francs-maçons du DROIT HUMAIN, avons reçue en héritage, et réjouissons-nous des avancées de cette Loi à venir.

Le 14.10.2026

La Fédération Française
de l'Ordre Maçonnique Mixte International
LE DROIT HUMAIN